Mise en place du compostage partagé "le compostage à la portée de tous"

Rennes Métropole

Auteur :

4, avenue Henri Fréville
CS 44220
35000 Rennes
Voir le site internet
Irène Durand
i.durand@rennesmetropole.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le Programme Local de Prévention (PLP) des Déchets de 2010 à 2015 a contribué à réduire de plus de 10% les déchets collectés et traités sur le territoire. Aujourd'hui, Rennes Métropole Territoire zéro déchets zéro gaspillage poursuit un nouvel objectif (atteindre 450 kg/hab.).

Ainsi, sur la question des biodéchets, Rennes Métropole continue de privilégier la gestion de proximité des biodéchets (déchets de cuisine et déchets de jardin) et notamment le compostage, qu'il soit individuel, partagé ou en restauration collective.

Dès 1995, Rennes Métropole a diffusé des composteurs auprès des particuliers pour leur permettre de réduire à la source leurs déchets organiques. Plus de 26 000 composteurs ont ainsi été vendus. Ils sont, depuis octobre 2015, distribués gratuitement.

Rennes Métropole a souhaité continuer dans cette démarche en offrant la possibilité aux usagers habitants en immeubles de pratiquer également le compostage.

Depuis 2006, Rennes Métropole met en place des aires de compostage partagé en pied d'immeubles. Le projet européen "Miniwaste" de minimisation des déchets organiques dont Rennes Métropole a été chef de file entre 2010 et 2012, a permis à la collectivité de booster cette démarche de compostage partagé et d'augmenter considérablement le nombre d’aires.

Depuis 3 ans, pour les sites plus anciens, un travail de remise à jour des sites et de remobilisation des participants est nécessaire afin de remplacer les composteurs veillissants et de relancer la dynamique, toujours dans un objectif de pérennisation des aires de compostage partagé.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Rennes Métropole poursuit aujourd’hui les objectifs suivants :

- réduire le gisement à la source par le biais du compostage ;
- rendre accessible à tous la pratique du compostage
- structurer le réseau des participants au compostage ;
- améliorer la formation des particuliers au compostage ;

- créer du lien entre l'habitat collectif et les espaces verts de proximité.

Résultats quantitatifs

Au 1er novembre 2016, plus de 400 aires de compostage ont été mises en place. Une vingtaine de demande sont en cours d'analyse. Rennes Métropole envisage de mettre en place un minimum de 30 aires de compostage chaque année.

De manière générale le compostage fonctionne bien sur l'ensemble de la Métropole. Seulement une vingtaine d'aires de compostage ont dû être retirées depuis 2006.

Via les chartes de participation une moyenne de 20% de taux de participation est constatée. Mais une enquête menée en septembre 2013 sur le taux de participation réelle, révèle que 38% de foyers dotée d'une aire de compostage partagé au pied de leur immeuble y participent. Un nouvelle enquête de particicpation va etre lancé fin 2016 pour mettre à jour cette donnée.

Résultats qualitatifs

Certains habitants s'approprient très facilement les aires et en font des lieux d'échanges conviviaux en se retrouvant par exemple tous les 2-3 mois pour dialoguer sur le compostage et échanger.

Une fête du compostage est effectuée tous les ans sur une aire en plein centre ville de Rennes.

De plus en plus, des jardins partagés sont inaugurés en parallèle des aires de compostage.

MISE EN OEUVRE

Planning

Rennes Métropole a conclu un marché avec une association qui accompagne les habitants à la mise en place des aires de compostage durant un cycle de compostage (envrion 1 an), en voici le déroulement :

- Recueil de la demande de l'usager
- Analyse de la faisabilité technique
- Présentation du projet à l'ensemble des habitants
- Mobilisation des référents et participants

Mobilisation des référents et participants au compostage

Les taux de particicpation nécessaires pour mettre en place une aire de compostage sont les suivantes :

- Résidence ≤ 25 logements : 30% de participants dont 2 référents
- Résidence entre 26 et 50 logements : 30% de participants dont 3 référents
- Résidence > 50 logements : 20 % de participants dont 4 référents

- Aménagement de l'aire
- Inauguration de l'aire lors d'un moment convivial :
  - Distribution de bioseaux
  - Engagement des habitants via la charte de participation
  - Sensibilisation à la pratique du compostage et de la gestion de l'aire

- Suivi durant le cycle de compostage (1 fois par mois)
- Réunion de fin de suivi : récolte, tamisage et distribution du compost

Par la suite, Rennes Métropole devient l'interlocuteur des référents et des participants.Un agent assure le suivi des sites (passage au mois 1 fois par an sur tous les sites) et intervient si nécessaire sur les sites "autonomes" (remplacement/changement des composteurs, etc.).

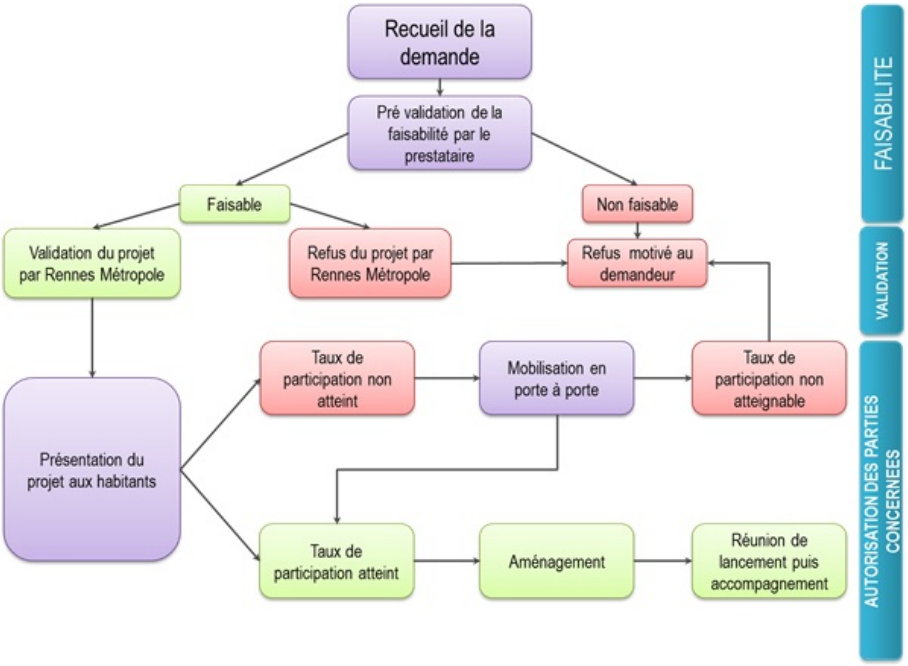

Moyens humains

- Habitants bénévoles en logement collectif
- Prestataire pour la mise en place des aires et l'accompagnement des habitants
- Une coordinatrice Rennes Métropole
- Un agent de terrain pour le suivi des aires autonomes

Moyens financiers

Coût du matériel (composteurs / tige aératrice / bioseaux) : 228, 42 € TTC par aire

Coût de l'accompagnement durant un cycle de compostage : 2 235 € HT par aire

Moyens techniques

- Moyenne de 2-3 composteurs 600 litres par aire
- Mise en place d'un espace structurant (composteur plastique)
- Accompagnement durant un cycle de compostage
- Mise à disposition de bioseaux, tige aératrice et documents de communication
- Mise en place d'un panneau signalétique

Partenaires mobilisés

- Associations, syndics de copropriété, gestionnaires d'immeubles, bailleurs, communes…
- Services des gestions des parcs et jardins publics
- Gardiens des bâtiments

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Uniquement si les gestionnaires d'immeubles, les communes, mairies de quartier sont mobilisés.

Difficultés rencontrées

Création de lien social entre les habitants autour du compostage sur un grand nombre d'aires installées.

Création de jardins partagés ou de jardinières pour l'utilisation du compost

Recommandations éventuelles

- Penser à l’apport en matière sèche qui peut être un frein à la pratique
- Trouver des débouchés au compost
- Mettre en place un panneau d’information sur chaque aire
- Attacher le matériel de mélange sur le couvercle par le biais d’une chaîne
- Mobiliser les participants au minimum une fois par an et vérifier l’état de l’aire
- Animer le réseau des référents : rencontre 1 à 2 fois par an pour faciliter les échanges

---

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN
patrick.even@ademe.fr
Direction régionale Grand Est